

Réunion du groupe de travail « Mer et Littoral »

Mardi 25 septembre 2018 de 10h00 à 13h00

Musée de l'Homme – 16 place du Trocadéro 75016 Paris

Participants

Présents :

Frédéric Herpers, *Stratégies Mer et Littoral*,
Président du GT
Hubert Carré, *CNPMEM*
Didier Grosdemange, *Gaïa Terre Bleue*
Christophe Le Visage, *Stratégies Mer et Littoral*
Chantale Delcausse, *FFESMM*
Jean-François Lesigne, *RTE*
Alexia Pognev, *MEAE*
Nicolas Richard, *FNE*
Claire Salomon, *FRB*
Adrien Comte, *Université de Brest*
Bernard Vignand, *Conseil général de l'armement*
Marine Benoiste, *UICN France*
Aurélien Carré, *UICN France*
Pauline Teillac-Deschamps, *UICN France*

Excusés :

Joachim Claudet, *CNRS Criobe*
Josette Beer-Gabel, *Univ Paris Sorbonne*
Patrice Vermeulen, *Expert*
Pierre Failler, *expert*

Prochaine réunion du groupe Mer et Littoral du Comité français de l'UICN

Mardi 11 décembre 2018 : 10h – 13h

**Le GT EMR a eu lieu le jeudi 25 octobre 2018 de 14h30 à 17h00, le suivant
aura lieu le 11 décembre après-midi**

Ces réunions se tiendront dans les locaux du Comité français de l'UICN au Musée de l'Homme
En salle Hamy - 16 Place du Trocadéro – 75016 Paris
Métro Trocadéro (ligne 6 et 9)

Ordre du jour

- 10h00 : Tour de table et actualités diverses
- 10h45 : Présentation de la thèse « Services écosystémiques et récifs coralliens » d'Adrien Comte
- 11h30 : Mobilisation pour le Congrès mondial de l'UICN à Marseille, 2020
 - *Organisation (échéances congrès national et congrès mondial)*
 - *Evènements au sein du congrès*
 - *Point sur les motions*
- 12h45 : Conclusion et prochaine date

Accueil et tour de table

Frédéric Herpers introduit la réunion. En dehors des actualités et de la présentation de la thèse d'Adrien Comte, l'objet de ce GT est de travailler à la mobilisation pour le Congrès Mondial de l'UICN de 2020.

Actualités diverses

Pêche :

- *Les pêcheurs britanniques sont partisans d'un Brexit « Dur », ce qui exacerbe les conflits avec les autres pêcheurs européens, en particulier sur la pêche à la Coquille Saint-Jacques. Un accord vient d'être conclu entre la France et l'Angleterre pour cette saison après de fortes tensions.*
- *Un plan européen pour la pêche en Méditerranée est en cours d'élaboration au sein de la Commission européenne. La PCP ne s'appliquant pas en Méditerranée, ce futur plan aura près de 20 ans de non-réglementation communes à rattraper.*
- *La pêche serait responsable d'1/3 de la pollution plastique en mer, d'après le G7. Les organisations de pêche et en particulier le CNPMM sont par conséquent très impliquées dans les discussions et initiatives visant à réduire cette source de pollution.*

Innovation :

- *Un rapport piloté par la France et le Royaume-Unis est en cours de rédaction, concernant l'état des lieux de l'Intelligence artificielle dans le cadre de la robotique sous-marine. Cependant, les perspectives de coopération ultérieures dans ce domaine risquent d'être revues à la baisse dans le contexte du Brexit.*

FRB :

- *La FRB fête ses 10 ans et organise pour cela plusieurs évènements et remises de prix, notamment un colloque le 9 novembre sur l'évaluation des écosystèmes marins dans le cadre de la DCSMM, à la Maison des Océans.*

Haute-mer :

- *Les premières discussions sur le « droit de la mer, l'exploitation des ressources et la protection de la biodiversité hors des eaux sous juridictions nationales » se sont ouvertes début septembre. Un groupe de discussion (comité préparatoire) planche notamment la possibilité de création d'AMP en haute-mer. La FRB a été sollicitée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour fournir la documentation scientifique nécessaire aux négociateurs pour alimenter ces discussions.*

Il est agréé que le GT Mer et Littoral suivra l'avancement de ces discussions.

Plan biodiversité :

- *Le plan reste à l'ordre du jour malgré le changement de ministre. La nouvelle conseillère biodiversité auprès du Ministre est Sophie-Dorothée DURON. Elle connaît bien les questions maritimes et marines ainsi que les outre-mer au titre de ses fonctions antérieures au sein de l'AAMP ou du ministère en charge de l'environnement.
A la lecture de ce plan, plusieurs thématiques se recoupent avec les préoccupations du GT Mer et littoral (BBNJ, AMP en haute mer, pêche électrique, pollution plastique, protection des ressources halieutiques, échanges avec les ORGP et amélioration des pratiques des armateurs et de la pêche de loisir). Cependant, la vocation initiale de ce plan était d'être une feuille de route pour une action interministérielle, ce qui reste à mettre en place. Il est rappelé que l'objectif de ce plan est de recenser des actions rapides et de terrain avec des résultats concrets pour 2020.*

Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) :

- *La consultation publique s'est achevée ([Compte-rendu et bilan du débat](#)). La Commission Nationale du débat public a fait un vrai travail de synthèse et il apparaît que la société civile est plus sensibilisée que les parlementaires aux impacts environnementaux liés à la production d'énergie. La pertinence et adéquation de la PPE ont ainsi été plus discutées que sa mise en œuvre. La PPE doit être validée d'ici la fin 2018 en tenant compte de cette consultation.*
- *En ce qui concerne les EMR, la PPE devrait chiffrer des objectifs et les Documents Stratégiques de Façade devront s'attacher à détailler la mise en œuvre de ces objectifs à l'échelle de chaque façade. Une évaluation environnementale et des impacts cumulés de la PPE devra également être réalisée, bien que celle-ci reste trop « macro » pour permettre de pleinement évaluer ses impacts.*

Effets cumulatifs et ERC en mer, GT « ECUME » / GT ERC :

- *A l'initiative de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère en charge de l'environnement (MTES/DEB), le GT « ECUME » s'est réuni le 24 septembre et a regroupé des observateurs (ONG), des scientifiques et des industriels. L'objectif est d'élaborer des recommandations quant aux acquisitions de connaissances prioritaires nécessaires relatives aux effets cumulés des EMR avec les autres activités en mer, afin d'aboutir à une planification efficace dans le contexte d'une stratégie de développement des EMR (PPE, etc.) et avec les contraintes actuelles en termes de connaissances. Deux autres réunions sont prévues en décembre et en avril.*
- *Un rapport est en cours de rédaction par FNE concernant sa vision de la mise en œuvre de la doctrine ERC en mer (notamment accentuer les efforts sur Eviter, et améliorer les initiatives de Compensation).*
- *Le GT « ERC » piloté par le CGDD, qui se réunira à nouveau le 15 novembre, se focalisera sur la mise en œuvre de la doctrine sur les activités en mer mais sans vision stratégique à long terme,*

uniquement opérationnelle et à l'échelle des différents projets. Le but de ce GT est de produire un guide pour l'amélioration du dispositif ERC en mer.

- *Un séminaire sur la biodiversité en Outre-mer a été organisé les 18 et 19 septembre à Paris sous le patronage du Ministre de la transition écologique et solidaire et la ministre es Outre-mer. Un des éléments de conclusion portait sur le besoin de lignes directrices pour mieux « Eviter » et sur la nécessité de « sanctuarisé » certains écosystèmes.*

Point d'attention :

- *Besoin de normalisation des protocoles*
- *Besoin d'une réflexion stratégique qui intègre l'ensemble des activités et leur développement*
- *Le manque de connaissances scientifiques ne doit pas être un frein à l'Evitement*
- *Mettre l'accent sur les stratégies d'évitement des impacts, avant toute tentative de compensation*
- *Renforcer la portée des études alternatives*

Réglementation française :

Deux décrets sont en cours de rédaction :

- *Elargissement du champ des « Arrêtés de Protection de Biotope » à des habitats naturels et artificiels (clochés, épaves, récifs artificiels, etc.). Il n'y a pas de typologie définie ni de liste, mais l'AFB travaille à proposer une liste de ces habitats. (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-relatif-a-la-protection-des-a1871.html>)*
- *Renforcement de l'évaluation environnementale dans les documents d'urbanisme (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-relatif-a-l-evaluation-a1876.html>)*

Granulats marins :

- *La réunion entre les experts du GT mer et l'entreprise partenaire du comité français de l'UICN Ciment Calcia-GSM a été très positive. Les industriels ont une bonne connaissance des enjeux biodiversité dans l'exploitation des granulats marins et c'est une très bonne opportunité pour rappeler la portée des impacts de cette exploitation.*
- *Le GT « Outre-mer » souhaite porter une motion sur ce sujet, mais sur une approche globale des extractions de sables, soutes de corail et autres granulats des fonds marins en Outre-mer. Il est souligné qu'il faut choisir entre l'approche « Amélioration des pratiques » ou celle consistant à promouvoir un moratoire sur l'exploitation des granulats marins pour la production de béton.*

EMR :

- *Le raccordement des parcs éoliens sera finalement à la charge de RTE, qui sera donc propriétaire des plateformes de raccordement au sein des parcs. RTE étudie déjà les différentes possibilités de co-activités possibles sur ces plateformes, notamment la pose d'antennes relais / de dispositifs de surveillance de la faune. Le débarquement de personnes est en effet très délicat sur ces plateformes. D'autres utilisations sont à étudier.*

Présentation : récifs coralliens et services écosystémiques dans un contexte de changements climatiques, par Adrien Comte

Objectif de la thèse : améliorer la compréhension des impacts des changements climatiques sur les récifs coralliens pour évaluer la vulnérabilité et la capacité d'adaptation des populations qui en dépendent, pour planifier la science et l'action.

Voir support de présentation joint au présent compte-rendu.

Les récifs coralliens remplissent 3 services écosystémiques principaux : Protection des côtes / Tourisme / Pêche.

Le blanchiment ne signifie pas nécessaire la mort du récif, et c'est la durée de la période de stress qui détermine la capacité de rétablissement. La Grande barrière de Corail présentait auparavant des blanchiments courts et localisés mais ils sont maintenant observés à large échelle et sur de plus longues périodes : la mortalité est alors très élevée.

Les coraux les plus sensibles sont les coraux branchus, mais ils sont aussi les plus rapides pour recoloniser les récifs. Les coraux plus massifs sont plus résistants aux stress mais recolonisent plus lentement.

Les deux menaces principales pour les récifs coralliens sont l'augmentation de la température et l'acidification. L'acidification concerne plutôt les eaux froides, donc les récifs sont rarement confrontés aux 2 menaces mais ils sont partout confrontés à l'une ou l'autre (pas de zone épargnée). On va donc vers un déclin généralisé des récifs coralliens, et il faut savoir où prioriser l'action en fonction de la dépendance des populations littorales à ces récifs.

Dans la littérature scientifique, très peu de publications s'intéressent à l'adaptation des populations ou aux possibilités de restauration des écosystèmes autre que la protection par AMP. Les changements climatiques sont étonnement également peu considérés (18 % des publications).

L'approche macro adoptée dans le cadre de la thèse est actuellement déclinée à l'échelle de la Polynésie française (post-doc). L'objectif est d'identifier les stratégies d'adaptation à développer, dans le cadre des politiques existantes.

Discussions :

On voit que dans certains atolls polynésiens, les récifs en bonne santé suivent la montée du niveau marin. Ces récifs offrent donc une bonne capacité d'adaptation mais d'autres menaces peuvent les affecter rapidement.

Il faut donc intégrer la vulnérabilité des récifs coralliens dans le contexte de changement climatique lorsque leur rôle de « barrière naturelle » est mis en avant. En effet, en cas de disparition du récif par effets des changements climatiques, les populations seraient alors extrêmement vulnérables.

Pour utiliser la capacité des récifs à protéger les populations, il faut préserver la bonne santé des récifs et leur résilience : pour cela il faut éviter les pollutions, la déforestation, etc.

Mobilisation pour le congrès mondial de 2020

Organisation du congrès :

- *Le congrès mondial de la nature aura lieu du 11 au 19 juin 2020 à Marseille. Il se déroule en deux temps : une première partie de « Forum » (conférences en plénières, campus, cafés des connaissances, etc.), suivie par l'Assemblée Générale de l'UICN (vote des motions et élections des instances) ;*
- *La France organise en parallèle un espace « génération nature » gratuit et ouvert au public, pour valoriser l'expertise française ;*

Le gouvernement voudrait aussi adosser au congrès un sommet des chefs d'Etats, et organiser une rencontre des collectivités pour aboutir à un engagement des villes, similaire à l'engagement des collectivités pour la COP 21 porté par Paris.

Dans le Forum, les thématiques des pavillons veulent rendre la biodiversité plus « transversale » : *(alimentation et agriculture, changements climatiques, santé, technologies et innovations, conflits armés et migrations climatiques, finance, urbanisation et cadre de vie)*

Calendrier :

Les motions sont proposées et soutenues par les membres de l'UICN, appuyées par les comités nationaux s'ils existent.

Pour les membres français, les versions des motions doivent être stabilisées au plus tard pour mai 2019, dans la perspective du congrès français de la nature en juin 2019 au cours duquel les motions seront adoptées au niveau français avant soumission en ligne pour le débat avec les membres mondiaux. Pour rappel, la fin des saisies en ligne des motions est prévue pour août 2019. Elles seront ensuite examinées par un comité de sélection puis soumises à un débat en ligne, entre décembre et mars 2020. Celles qui ne seront pas votées de manière consensuelles lors de ce débat en ligne seront débattues lors du congrès mondial.

Au niveau du Comité français de l'UICN, une liste de toutes les motions proposées va être établie et chaque expert pourra s'inscrire dans un groupe d'élaboration, animé par un salarié de l'équipe. Pour l'instant, seule la motion « planification des espaces maritimes » est actée et portée par la CGE.

Pour le GT Mer et littoral :

Il faut bien choisir la ou les motions (1 ou 2 par GT). Elle doit avoir une portée internationale, un objectif bien défini et des fondements scientifiques appuyés.

Parmi l'ensemble des thèmes déjà proposés, on peut distinguer ceux qui doivent faire l'objet d'une motion et ceux qui permettent d'organiser des activités/événements.

Motions possibles :

- *Planification stratégique des activités en mer (motion en cours de rédaction)*
- *Lutte contre la pollution de l'océan (motion en lien avec la Commission Espèces)*
- *Impacts cumulés en mer (motion)*
- *Protection des cétacés (motion en lien avec la Commission Espèces)*
- *Extraction de granulats en mer (motion en lien avec le Groupe OM)*
- *Compensation en mer (résolution pour lignes directrices de l'UICN)*

Evènements possibles :

- *Enjeux de protection de la Méditerranée*
- *Mise en cohérence des différents cadres internationaux de réglementation des activités en mer,*
- *Les SFN pour la GIZC.*

La motion « planification stratégique » était en pièce jointe de l'invitation au GT et sera validée au prochain GT.

Les prochaines réunions seront donc dédiées à un travail de fond pour la rédaction des autres motions.